

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-95

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Institutions et
vie politique

Sous matière :
Désignation de
représentants

OBJET :
**DESIGNATION
D'UN MEMBRE AU
CONSEIL DE
SURVEILLANCE
DU CENTRE
HOSPITALIER DE
CASTELNAUDARY**

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Précillia, GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICHI Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **19 JUIN 2020**

L'assemblée est informée que le décret n°2010-361 du 08 avril 2010, qui fait suite à la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, fixe notamment les missions, la composition ainsi que le mode de fonctionnement des Conseils de surveillance des hôpitaux.

Dans ce cadre, il est rappelé à l'assemblée que Monsieur le Maire est membre de droit du Conseil de Surveillance du centre hospitalier Jean-Pierre Cassabel de Castelnaudary.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE que M. Patrick MAUGARD, Maire, est membre de droit et représente la commune au sein du Conseil de Surveillance du centre hospitalier Jean-Pierre Cassabel de Castelnaudary.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :
18 JUIN 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
17 JUIN 2020
Par publication le :
19 JUIN 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE
Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20200615-DB202095-DE
Reçu le 17/06/2020

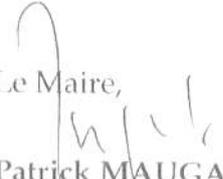


Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD